



RETRAITÉS, ACTIFS : TOUS UNIS DANS L'ACTION !

Il est urgent de convaincre les cheminots retraités d'agir, avec les actifs, pour mettre fin au démantèlement du GPF.

Cette stratégie, synonyme de désertification des gares, suppression de trains, fermetures de lignes, s'accompagne du gel des salaires et des pensions, de la remise en cause de l'emploi à statut.

Cette politique, si elle devait être poursuivie, pourrait remettre en cause notre régime spécial de protection sociale dont bénéficient les retraités et veuf(ves) de retraités.

LE POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS EST EN BERNE !

- Une seule augmentation des pensions de 0,1% depuis avril 2013 ! (soit 1€ pour 1000 € perçus) ;
- Une pression fiscale accrue (fiscalisation des majorations enfants, blocage des tranches, augmentation de la TVA...) ;
- Une augmentation de la CSG, CRDS, création de la CASA... ;
- Augmentation des dépenses de santé (franchises médicales, déremboursements, dépassements d'honoraires...) ;
- Insuffisance de la prise en charge de la perte d'autonomie.

Faut-il rappeler qu'en 2016, alors que les retraités n'ont bénéficié d'aucune revalorisation des pensions, les prix ont augmenté de 0,6% selon l'INSEE !

► Pour la CGT, c'est totalement inacceptable !

Il est urgent d'agir pour que les retraités cheminots (et les veufs-ves) puissent disposer de ressources suffisantes pour vivre décemment avec :

- Une augmentation immédiate des pensions de 300 € ;
- Le retour de l'augmentation des pensions indexée sur l'évolution des salaires ;
- L'annulation de toutes les mesures fiscales qui ont entraîné des pertes de pouvoir d'achat ;
- Une revalorisation des pensions de réversion.

Quant à la réforme du ferroviaire de 2014, elle a profondément, entre autre, modifié la représentation du personnel en créant 31 CE dans le GPF dont certains (selon les majorités issues des élections) refusent d'appliquer l'accord de gestion des activités sociales, occasionnant ainsi des disparités entre actifs et retraités.

► Avec la CGT, exigeons partout l'application de l'accord de gestion des activités sociales et culturelles.

NOTRE RÉGIME SPÉCIAL GRAVEMENT MENACÉ

Si les réformes des retraites de 2007, 2010, 2014, ont profondément modifié les droits des cheminots, il n'en demeure pas moins que grâce aux luttes, le régime spécial de retraite a été maintenu avec des droits spécifiques entièrement financés par le travail des cheminots.

Des voix s'élèvent à nouveau pour exiger la suppression de notre régime spécial de retraite. La CGT exige le maintien des droits spécifiques avec les règles de financement actuelles.



Les LFSS* 2016 et 2017 ont engagé une profonde réforme de l'assurance maladie dans notre pays avec l'objectif de financer celle-ci par l'impôt et non plus par des cotisations sociales.

Concrètement, l'équilibre financier de notre régime de prévoyance est assuré par une dotation d'équilibre votée chaque année par... le Parlement ! Quant aux prestations spécifiques versées aux actifs et retraités, celles-ci pourraient être remises en cause en cas d'alignement sur la SÉCU !

▶ **La CGT exige le maintien et l'amélioration des prestations servies par le régime de prévoyance envers les actifs, les retraités et veufs(ves).**

Parallèlement à ces dispositions, la direction de la CPRP SNCF s'est engagée, à marche forcée, dans une politique de réduction des coûts de fonctionnement de la caisse en s'appuyant, entre autres, sur la dématérialisation des relations entre les affiliés et la CPR (fin de la version papier du bulletin de pension, etc.).

Cette dématérialisation s'est accompagnée d'une dégradation des relations téléphoniques entre les affiliés et les services de la caisse et d'une annonce de fermeture d'antennes dans certaines régions.

L'UFR CGT a, dans une démarche unitaire avec l'UNSA, SUD-Rail et la CFDT, initié une pétition actifs-retraités, pour exiger d'être reçus par la direction de la CPR afin d'ouvrir un véritable dialogue social sur l'ensemble de ces points.

Signez et faites signer la pétition CPR SNCF <http://www.cheminotcgt.fr/petitions/>

AGIR ENSEMBLE, ACTIFS - RETRAITÉS, POUR :

- **Défendre les intérêts individuels et collectifs ;**
- **Maintenir et améliorer le pouvoir d'achat et favoriser les solidarités intergénérationnelles ;**
- **Renforcer la protection sociale « solidaire » et permettre l'accès aux cabinets médicaux à tous (tes).**
- **Peser sur les négociations dans les institutions (service public) et dans l'entreprise (facilité de circulation, FASS...)**

▶ **Pour la CGT, un cheminot reste un cheminot, même en retraite.**

- Alors restons unis dans les actions ;
- Agissons ensemble actifs-retraités pour faire valoir nos revendications ;
- Gardons le lien intergénérationnel, fondement des valeurs de la CGT.

Par conséquent, la Fédération CGT appelle l'ensemble des retraités à s'inscrire dans toutes les initiatives organisées par ses syndicats, et notamment celles qui auront lieu du 23 au 30 juin 2017.

F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Fonction :
Grade :
Position de rémunération :
Etablissement :
Tél :
E-mail :

J'ADHÈRE À LA CGT
 **FÉDÉRATION CGT CHEMINOTS**
26-3, Plus de Paris - Case 546
93 515 MONTEUIL Cedex
Tél : 01 55 82 84 40
orga@cheminotcgt.fr
www.cheminotcgt.fr

BULLETIN D'ADHESION

**Ne dites plus :
« Que fait la CGT ? »
FAITES-LA !**

Nom du secteur : Tél :
Syndicat : Tél :
Nom du contact :
Nom du syndiqué :

*LFSS : Loi de Financement de la Sécurité Sociale